

# Programme formation continue des avocats

## Octobre 2025

### Thème : Communication constructive, sortir des conflits de manière constructive

Date : Vendredi 31 octobre 2025 de 13h30 à 16h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 1

#### Objectifs :

- Comprendre les mécanismes relationnels et émotionnels qui nourrissent les conflits
- Désamorcer un conflit en restant maître de la situation
- Faire du conflit une opportunité pour construire une situation nouvelle

#### Méthodes mobilisées :

##### ➤ Programme :

###### 1. Mécanismes relationnels et émotionnels des conflits

- a. Les raisons du conflit
- b. Postures et modes de communication en situation de conflit

###### 2. Communiquer le conflit

- a. Ecoute active
- b. Communication non-violente

###### 3. Sortir du conflit par le haut

- a. Adapter sa posture
- b. Construire sur le désaccord

##### ➤ Moyens pédagogiques : Présentation orale et écrite, Tableau blanc virtuel, Supports vidéo et audio, Etudes de cas et jeux de rôle, QCM

##### ➤ Modalités d'évaluation finale : Un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

#### Intervenant

Noréa THOMAS, coach certifiée pour les avocats et professionnels du droit

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »  
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.